

Règlement des bourses

L' AISLF met en place un dispositif de soutien à la participation aux *Rencontres sociologiques* 2026 sous forme de bourses.

Éligibilité

Les bourses sont ouvertes aux membres de l' AISLF à jour de cotisation, à l'exception des membres du bureau de l' AISLF, du comité scientifique et du comité des bourses des *Rencontres*, qui ne sont pas éligibles.

Les candidat·e·s doivent attester sur l'honneur de leur incapacité à financer leur participation aux *Rencontres*. Toute demande de bourse doit être précédée de l'ouverture d'un espace personnel sur le site des *Rencontres* 2026.

Procédure

Les demandes de bourses sont reçues **exclusivement en ligne**, sur le site des *Rencontres*. Elles doivent être dûment complétées dans les délais impartis. Aucune demande incomplète ne sera prise en considération après la clôture des demandes de bourse, dont la date limite est indiquée sur le site des *Rencontres*.

Évaluation

Les demandes de bourse sont évaluées par le comité des bourses des *Rencontres* en fonction des critères suivants :

- être à jour de cotisation en 2026 (critère éliminatoire) ;
- l'estimation réaliste des besoins, déclarée dans la demande ;
- l'origine géographique du ou de la candidat·e ;
- la qualité de l'argumentaire du ou de la candidat·e en faveur de sa participation ;
- l'investissement du ou de la candidate dans les activités de l' AISLF.

Attribution des bourses

Après évaluation des demandes, les candidat·e·s sont informé·e·s par le comité des bourses. En cas d'acceptation de la demande, l' AISLF et/ou ses partenaires prennent en charge ou attribuent directement tout ou partie des besoins exprimés (inscription, voyage, séjour).

Les décisions du Comité des bourses sont souveraines.

Confidentialité

Les informations spécifiques recueillies lors d'une demande de bourse sont confidentielles. Le comité des bourses est seul autorisé à en prendre connaissance et respecte le secret de ses délibérations. Le recueil de données est par ailleurs soumis aux obligations prévues dans le Règlement général de protection des données personnelles (RGPD).